



DÉCISION MUNICIPALE

N°2025 - 126

En date du 29 décembre 2025

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour l'opération « Requalification de la place de la République - Réhabilitation d'espace naturel en ville au titre du dispositif « Plan Vert d'Île-de-France : soutien à la création et à la requalification d'espaces verts »

Prise en application de la délibération N°2024-107du Conseil Municipal de la commune de Luzarches en date du 5 décembre 2024, donnant délégation de pouvoir à Monsieur Le Maire dans les matières définies par l'article L .122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Budget communal

Considérant le dispositif « Plan Vert d'Île-de-France : soutien à la création et à la requalification d'espaces verts » proposé par la région Ile de France dont peut bénéficier la commune de Luzarches pour une subvention à hauteur de 40 % du montant H.T. de l'ensemble des travaux éligibles à ce dispositif en tant que commune non carencée en île de France.

Considérant l'estimation des travaux par le Maître d'œuvre, la société ETUDIS, pour un montant total de 275 115 € H.T. se décomposant en 204 905 € de travaux pour le lot 1 : VRD cheminements en stabilisé, mobilier : banc et corbeille, préparation du support pour la réfection de la pelouse, dont 163 700 € éligibles et 70 210 € de travaux pour le lot 2 : Espaces verts, entièrement éligibles, soit 233 910 € H.T. de travaux éligibles au dispositif

Considérant que cette réhabilitation d'espace naturel en ville est très attendue par la population

Considérant le plan de financement de l'opération suivant :

PLAN DE FINANCEMENT				
"Requalification de la place de la République - Réhabilitation d'espace naturel en ville "				
Recettes				
	HT		Base éligible	Montant
Montant des dépenses	275 115,00 €	Subvention sollicitée auprès du Département du Val d'Oise	233 910,00 €	33 525,00 €
		Subvention sollicitée auprès de la Région Ile de France au titre du Plan Vert (40 % de la dépense éligible)	233 910,00 €	93 564,00 €
		Part Communale		148 026,00 €
Total	275 115,00 €	Total		275 115,00 €



Monsieur le maire de Luzarches,

DÉCIDE

Article 1er : De solliciter pour l'opération « Requalification de la place de République - Réhabilitation d'espace naturel en ville » une subvention d'un montant de 93 564 € auprès de la Région Ile de France au titre du dispositif « Plan Vert d'Île-de-France : soutien à la création et à la requalification d'espaces verts »

Article 2 : De s'engager, à prendre en charge la différence entre le montant des subventions sollicitées et le montant réellement obtenu,

Article 3 : De dire que les dépenses seront inscrites au budget 2026

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr .



Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat :

(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication :